



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 13 octobre 2011

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 2.2, 3.1, 1.1.1, 1.2.1, 6.1, 7.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h20.

Etaient présents : Jean-Louis FOUSSERET, Gabriel BAULIEU (à partir du rapport 3.1), Jean-Pierre MARTIN, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.1.1), Jean-Yves PRALON (à partir du rapport 2.1), Nicolas BODIN (à partir du rapport 3.1), Robert STEPOURJINE, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Jean-Pierre TAILLARD, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves GUYEN (à partir du rapport 2.1), Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 1.1.1), Marcel FELT, Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1 et jusqu'au rapport 1.1.1), Daniel HUOT, François LOPEZ, Claude PREIONI, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Roland DEMESMAY, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 2.2), Bernard MOYSE, Alain BLESSEMAILLE, Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 3.1)

Etaient absents : Jean-Claude ROY, Emmanuel DUMONT, Jean-Jacques DEMONET, Frank MONNEUR, Pierre CONTOZ, Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Alain BLESSEMAILLE

Procurations de vote :

Mandants : P. CONTOZ, J.C. ROY

Mandataires : J.P. DILLSCHNEIDER, J.P. GOVIGNAUX

Délibération n°2011/001523

Rapport n°3.1 - Projet Temis Sciences - Extension salle blanche - Vente d'assiette foncière à la Région Franche-Comté

Projet Temis Sciences - Extension salle blanche - Vente d'assiette foncière à la Région Franche-Comté

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président
Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « TIMM » (Recette)	Montant BP 2011 : 295 273 € (enveloppe globale) Montant de l'opération HT : 15 220 €

Résumé :

L'opération de Temis Sciences est conduite sous maîtrise d'ouvrage déléguée du Conseil Régional de Franche-Comté. Ce programme recouvre notamment la construction d'un volume venant en extension de la salle blanche actuelle de l'immeuble Temis Innovation, propriété du Grand Besançon.

Il est donc nécessaire que le terrain d'assiette de l'extension à venir soit vendu à la Région Franche-Comté. Cette vente concerne une emprise de 761 m² et interviendra au prix de 20 € HT/m² soit un montant global de 15 220 € HT.

I. Rappel du contexte

L'opération de Temis Sciences est conduite sous maîtrise d'ouvrage déléguée du Conseil Régional de Franche-Comté. Toutefois, à terme, le propriétaire du bâtiment sera l'Etat et l'utilisateur sera l'Université de Franche-Comté.

Cette opération comporte, d'une part, la création d'un bâtiment principal de 5 260 m² situé avenue des Montboucons qui accueillera des bureaux et des laboratoires, d'autre part, une extension de la salle blanche de Temis Innovation.

La Région Franche-Comté étant maître d'ouvrage délégué du programme Temis Sciences, il est nécessaire que le Grand Besançon, actuellement propriétaire de l'assiette concernée, cède en pleine propriété à la Région Franche-Comté le terrain d'assiette de l'extension prévue telle que figurée ci-dessous.

II. Vente assiette foncière CAGB à la Région Franche-Comté

La vente du terrain par la CAGB à la Région Franche-Comté sera consentie à l'amiable selon les modalités suivantes :

- la cession interviendra pour une emprise estimée de 761 m² au sol, cette emprise pouvant faire l'objet d'ajustement suite à l'intervention du géomètre,
- la transaction sera réalisée au montant de 20 € HT/m², soit pour un prix prévisionnel de 15 220 € HT hors frais de transaction, ce montant tenant compte de l'avis de France Domaine.

Besançon	Propriétaire	Section/ Parcelle	Emprise (m ²)	Prix estimés en € HT (hors frais de transaction)*
Besançon	CAGB	HL 250 (p)	761	15 220
TOTAL			761	15 220

Nota : La provision sur frais de transaction est estimée à 2 000,00 € à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la vente de 761 m² d'emprise comprise dans le terrain d'assiette de l'immeuble Temis Innovation, au profit de la Région Franche-Comté pour un montant total de 15 220 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette vente.

Pour extrait conforme,


Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 21 OCT. 2011